

Devenir propriétaire exclusif d'un bien acheté à deux

Par didoo77, le 25/01/2008 à 14:58

Bonjour,

Suite à une séparation (concubinage avec enfant), je cherche une solution pour garder le bien immobiler acquéris en 2005.

Ce bien à fait l'objet d'un crédit immobilier, avec part égale en cas de revente. Nous sommes aujourd'hui tous les deux d'accord pour que je puisse garder ce bien, et permettre à notre enfant de profiter d'une maison et d'un jardin.

A l'heure actuelle il m'est impossible de conserver ce bien par le biais d'un nouveau crédit, par contre j'arrive à payer seul les remboursements definis lors du crédit initial.

Je souhaiterai donc savoir si un simple écrit, du type protocole d'accord, stipulant le remboursement intégrale des versements payés par mon amie depuis l'acquisition du bien, et son accord pour devenir seul propriétaire lors d'une éventuelle revente, peut annuler la clause de part égale, et me permettre d'en être le propriétaire exclusif.

Dans l'attente d'une réponse, cordialement.